



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	47	2	0

**OBJET : 17-1 - EAU POTABLE -  
RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC DE DISTRIBUTION -  
EXERCICE 2019 - AVIS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3153-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie.

Le 16/11/2020  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 21/11/2020

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire  
L'attachée territoriale  
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/11/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAoui-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI,  
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

### Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport, ainsi que la note de l'agence de l'eau qui doit lui être jointe, sont annexées à la présente délibération.

Les indicateurs financiers reprennent la tarification sur la Commune résultant du contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ainsi, sont clairement identifiés le prix de l'abonnement, le prix de l'eau facturé, ainsi que les taxes diverses et redevances pour les organismes publics, conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées.

La facture type présentée dans le rapport correspond à l'hypothèse d'un client abonné type ayant consommé 120 m<sup>3</sup> (norme INSEE prévue par la loi sur l'eau), « étalon » national d'une famille moyenne.

La négociation du nouveau contrat de délégation de service public portant sur la production et la distribution de l'eau potable a permis de diminuer le prix de celle-ci de manière conséquente.

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, et à l'arrêté du 2 mai 2007 consolidés au 20 décembre 2013, le présent rapport sur le prix et la qualité de l'eau comporte des indicateurs descriptifs des services et des indicateurs de performances.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est prononcée sur le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau au titre de l'année 2019 en date du 14/10/2020.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

**À l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Mme MURATORE),**

- **EMET** un avis favorable sur le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2019, présentés conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION - EXERCICE 2019 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/11/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/11/2020

---

**Numéro de l'acte :** 740216 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201120-740216-DE

---

**Date de décision :** 20/11/2020

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public